

REFORME SCOLAIRE

Enseignement:

Date d'entrée de la réforme: septembre 2014

Répartition de la semaine: 9 demi journées incluant le mercredi

Heures de classe par semaine: 24 h (l'ajout de 3h de classe le mercredi matin allège les autres journées de 45 min)

Journée d'enseignement: maximum 5h30 par jour (sauf dérogation) et la demi journée (mercredi) maximum 3h30

Durée de pause méridienne: 1h30 au minimum

Activités pédagogiques complémentaires dispensées par les enseignants (APC):

36h / an et par enseignants (soit 1h /semaine)

Objectif: aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, accompagner le travail personnel des enfants, mettre en place une activité prévue par le projet d'école.

Temps d'activités périscolaires dispensés par les intervenants (TAP):

Heures: 3 heures à répartir dans la semaine par les collectivités locales

TAP facultatif pour les élèves.

Dérogations possibles:

Elles devront être justifiées par les particularités du projet éducatif (obligatoire en cas de demande de dérogation) et présenter des garanties pédagogiques suffisantes sur:

-l'augmentation de la journée d'enseignement au-delà de 5h30 ou celle de la durée de la demi journée pour la portée à plus de 3h30.

Les 9 demi journées d'enseignement et les 24 h d'enseignement hebdomadaire ne pourront faire l'objet d'aucune dérogation.

Aides financières possibles:

Communes éligibles à la DSU cible (ou à la DSR cible) toucheront 45 euros par élèves.

Allocation CAF (sous conditions d'accueil collectif de mineurs)